Fédération Burundaise des Sports Aquatiques

FEBUSA

AV. Nicolas Mayugi. 03, Entente Sportive de Bujumbura
BP: 6340 Bujumbura- Burundi.
Tél : +257 79 76 38 82
www.fbn-burundi.com

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE EXECUTIF DE LA FEBUSA DU 19/12/2024

## I. Introduction

En date du 19 Décembre 2024, s'est tenue la réunion du comité exécutif de la Fédération Burundaise des Sports Aquatiques à l'Entente Sportive De 18h38 à 19h46. La réunion était présidée par le Président de la FEBUSA.

Les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Rapport de la Compétition Régionale Zone III ;
2. Renouvellement des membres de l'Assemblée Générale ;
3. Code Electoral 2025 ;
4. Divers

## II. ETAIENT PRESENTS

- BASOGOMBA Cassien : Président
- UWAMAHORO Elsie : Secrétaire Général
- KANYANGE Marie Goreth : Secrétaire Général Adjoint
- NDIKUMAGENGE Salvator : Directeur Technique
- BASOGOMBA T.T.Bayard : Président de la commission des Athlètes

## III. ETAIT ABSENTE

- NKURUNZIZA Sandra : Trésorière

## IV. Développement

Le président a ouvert la séance et a remercié les présents d'être présents malgré leurs autres préoccupations. Après, le président a annoncé les points à l'ordre du jour ci-haut cités et a entamé le développement de chaque point.

### 1. *Rapport de la Compétition Régionale Zone III*

Pour ce point, le Président a fait savoir que le championnat Régional s'est bien déroulé malgré quelques problèmes qui se sont manifestés à cause de moyen financier du gouvernement qui n'était pas encore disponible.

AV. Nicolas Mayugi. 03, Entente
Sportive de Bujumbura
BP: 6340 Bujumbura- Burundi.
Tél : +257 79 76 38 82
www.fbn-burundi.com

### 2. *Renouvellement des membres de l'Assemblée Générale*

Sur ce point, le Président a fait savoir que dans l'Assemblée Générale du 28/12/2024, il y'aura le remplacement du Vice-Président démissionnaire, le remplacement du DTN et la mise en place du Trésorier adjoint. Il a signalé aussi que le Vice-Président doit être un membre du club ENAFIT. Concernant le DTN, le Président a proposé le nom de Monsieur NIYONGABO Gilbert, après l'analyse de ses qualités il n'y a pas eu d'objection.

### 3. *Code Électoral 2025*

Pour le Code Électoral, le Président a passé à la lecture de tous les articles et on a corrigé quelques erreurs d'orthographe. Concernant les 2 Olympiens élus, on a constaté qu'il y a deux Olympiens seulement, qu'il est difficile d'organiser les élections. Le Président les a suggéré de s'organiser pour donner leur contribution dans la natation. Après la lecture, il n'y a pas eu d'objection et le code a été approuvé à l'unanimité.

### 4. *Divers*

Dans les divers, le Président a rappelé le dossier de Madame GAKIMA, il a signalé que les nageurs concernés par ce dossiers ont répondu tardivement mais quand même ont pu donner les historiques de leurs comptes qui montrent que l'argent n'a pas été touché. Les présents se sont convenus qu'on peut leur écrire une lettre qui leur demande de retourner l'argent au compte du CNO.

La séance levée à 19h46

Fait à Bujumbura, le 20/12/2024

Edmond IRAMBONA

Rapporteur